

Québec NA Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Voir dans le document/ See herein NA

# SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution TPSGC-PWGSC 601-1550, Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7

Title - Sujet A&G Réfection RC		iden	ce du Gouverneur géné	
A&G pour la réfection de l'enveloppe de bâtiments – Rés		Amendment No N° modif.		
EE520-211284/A		003		
Client Reference No N° de réf	érence du client	Date		
EE520-211284		2020-12-16		
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG			
PW-\$QCM-034-18041				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No.	N° VME	
QCM-0-43126 (034)				
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST				
on - le 2021-01-21	Heure Normale du l'Es	st HN	VE .	
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination:	✓ Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur	
Kirouac, Jennifer			qcm034	
Telephone No N° de téléphon	е	FAX	No N° de FAX	
(418) 953-4110 ( )		( )	-	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	3	
Raison sociale et adresse du fo	urnisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone	e	
Facsimile No N° de télécopieu	ır	
Name and title of person author	rized to sign on behalf of Vendor/Firm	
(type or print)		
Nom et titre de la personne auto	orisée à signer au nom du fournisseur/	
de l'entrepreneur (taper ou écri	re en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date	
l .		

Delivery Offered - Livraison proposée



N° de la modif – Amd. No. 003

Id de l'acheteur – Buyer ID QCM034

N° de réf. du client – Client Ref. No. R.102959

N° du dossier – File No. QCM-0-43126 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### **AVIS DE MODIFICATION 003**

Titre : Services d'expert-conseil en A&G pour la réfection de l'enveloppe de bâtiments – Résidence du Gouverneur général du Canada, Résidence du Commandant et Mess des Officiers à la Citadelle de Québec

Inclus dans la présente modification :

- 1. Report de la date de fermeture de la demande de proposition
- 2. Question et réponse no 2
- 3. Changement no1
- 4. Addenda no 2
- 5. Annexe C Formulaire de proposition de prix (Révisée)

1. Report de la date de fermeture de la demande de proposition

Veuillez noter que la fermeture a été reportée au 21 janvier 2021 à 14:00.

#### 2. Question et réponse no 2

2 (FR)	À la section 3.2.2 des « Exigences de présentation et évaluation des propositions », il est demandé de présenter les « Réalisations des principaux sous-experts-conseils et spécialistes dans le cadre de projets ». Nous comprenons que nous devons présenter au plus deux projets par sous-experts. Est-il possible toutefois de regrouper les projets en électricité et en mécanique d'une même firme sous deux projets que nous détaillerons selon chacune des disciplines? Est-ce que ces projets seraient tout de même considérés comme « quatre » projets?	Oui. Un maximum de deux (2) projets doit être présenté pour chacune de ces spécialités. Dans ce cas, deux projets présentant à la fois l'expérience en électricité et en mécanique compteront pour quatre (4) projets distinct.
2 (EN)	Section 3.2.2 of the "Submission Requirements and Evaluation" requires the submission of "Achievements of Key Sub-Consultants and Specialists on project". We understand that a maximum of two projects per sub-consultant is required. Is it possible, however, to group the electrical and mechanical projects from the same firm under two projects that we will detail for each discipline? Would these projects still be considered as "four" projects?	Yes. A maximum of two (2) projects must be submitted for each of these specialties. In this case, two projects presenting both electrical and mechanical experience will count as four (4) separate projects.

N° de l'invitation – Sollicitation No. EE520-211284/A

N° de la modif – Amd. No. 003

Id de l'acheteur – Buyer ID QCM034

N° de réf. du client – Client Ref. No. R.102959

N° du dossier – File No. QCM-0-43126 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### 3. Changement no 1

AJOUTER AUX CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES LA CS7 « PAIEMENTS POUR LES SERVICES QUI UTILISENT LA MODÉLISATION DE DONNÉES DE BÂTIMENT (MDB OU BIM) »

#### MODIFICATION À R1230D CG 5.4 PAIEMENTS POUR LES SERVICES

Prendre note que la Condition générale 5.4.1 est remplacé par la suivante,

Les paiements d'honoraires à pourcentage doivent être effectués pendant l'exécution des services, d'après les formules indiquées à l'article CG 5.2.1.a), pour chacun des services, jusqu'à concurrence des montants indiqués ci-dessous :

- a. Paiement pour l'analyse des exigences du projet et les études conceptuelles :
   Après l'approbation du dossier d'études conceptuelles, une somme égale à 25 p. 100 des honoraires;
- Paiement pour l'élaboration de la conception :
   Après approbation du dossier d'élaboration, une somme égale à 20 p. 100 des honoraires;
- c. Paiement pour les documents de construction : Après approbation des documents de construction, une somme égale à 30 p. 100 des honoraires;
- d. Paiement pour l'appel d'offres, l'examen des soumissions et l'adjudication du contrat : Après adjudication d'un contrat de construction, ou de l'examen des soumissions dans le cas où le Canada n'attribue pas de contrat de construction pour des raisons autres que celles énoncées au paragraphe 6, une somme égale à 2.5 p. 100 des honoraires;
- e. Paiement pour l'administration des travaux et du contrat :
   À la délivrance du certificat provisoire d'achèvement du contrat de construction, une somme égale à 19.5 p. 100 des honoraires;
- f. Paiement pour l'achèvement définitif et le contrôle postérieur à l'exécution: Suivant le rapport au représentant du Ministère de l'état des défectuosités à la fin de la ou des périodes de garantie, une somme égale à 3 p. 100 des honoraires.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.

Id de l'acheteur – Buyer ID QCM034

 $N^{\circ}$  de réf. du client – Client Ref. No. R.102959

N° du dossier – File No. QCM-0-43126 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### **ADDENDA 2**

#### 1. ANNEXE C - FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX

#### Ajout de l'article 2. Répartition des honoraires en fonction des étapes du projet

À la page 2 de l'Annexe C - Formulaire de proposition de prix de la demande de propositions, ajouter l'article 2 qui suit :

#### « 2. RÉPARTITION DES HONORAIRES EN FONCTION DES ÉTAPES DU PROJET

Conformément aux spécifications de la CS7 Paiements pour les services de projets qui utilisent la modélisation de données de bâtiment (MDB ou BIM), le paiement des honoraires pour les services requis SR1 à SR9 et le service additionnel SA3 sera versé jusqu'à concurrence des montants indiqués ci-dessous pour chaque étape du projet :

- Étape 1: Analyse, relevés et évaluation des options : 25% des honoraires totaux de chaque service
- Étape 2: Réalisation des plans et devis : 50 % des honoraires totaux de chaque service
- Étape 3: Mise en œuvre du projet : 25 % des honoraires totaux de chaque service. »

Voici Annexe C révisée

Fin de l'addenda 2

N° de la modif – Amd. No. 003

Id de l'acheteur – Buyer ID QCM034

N° de réf. du client – Client Ref. No. R.102959

N° du dossier – File No. QCM-0-43126 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### ANNEXE C - FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX (Révisée)

DIRECTIVES: Veuillez remplir ce Formulaire de proposition de prix et le présenter dans une **enveloppe distincte scellée** sur laquelle vous aurez dactylographié le nom du proposant, le nom du projet, le numéro de l'invitation de TPSGC et la mention « FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX ». Les propositions de prix ne doivent pas comprendre les taxes applicables.

\*\* LES PROPOSANTS NE DOIVENT PAS MODIFIER LE PRÉSENT FORMULAIRE \*\* Nom de projet : Nom du proposant : Les éléments suivants feront partie intégrante du processus d'évaluation. HONORAIRES PROPOSÉS POUR LES SERVICES À moins d'indication contraire dans la présente, les clauses R1230D (2018-06-21), Conditions générales (GC) 5 – Modalité de paiement – Services d'architecture et/ou génie s'appliquent au projet. En fonction des services à rendre, les honoraires seront déterminés selon les formules définies aux points 1.1 à 1.3. Étapes de réalisation du mandat<sup>1</sup> Dans la présente, les honoraires doivent être proposés pour l'ensemble du mandat, tel que défini à l'Énoncé de projet, soit pour les étapes suivantes : Étape 1: Analyse, relevés et évaluation des options (SR1, SR2 et SA4) Étape 2: Réalisation des plans et devis (SR3, SR4 et SA1) (optionnelle) Étape 3: Mise en œuvre du projet (SR5, SR6 et SA2) (optionnelle) Cependant, dans un premier temps, le contrat à intervenir entre TPSGC et l'expert-conseil portera sur les services à rendre à l'Étape 1 du mandat, les étapes 2 et 3 demeurent optionnelles. 1.1 Honoraires à pourcentage pour les services requis SR1 à SR6 Les honoraires pour les services requis SR1 à SR6 seront déterminés selon la formule d'honoraires à pourcentage et ce, conformément aux modalités de la clause R1230D CG5.2. Fixation des honoraires à verser pour les services. Montant total des Coût estimatif des travaux de construction (catégorie D, **Pourcentage** honoraires à excluant les taxes applicables): ferme de : pourcentage 9 025 000 \$ 2 Χ % \$

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir précisions pour les étapes du projet et services qui y sont liés à l'Énoncé de projet – Description de projet – DP 8 Services d'expert-conseil – article 8.2 Étape de réalisation du mandat de l'expert-conseil.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir précisions pour le montant à l'Énoncé de projet – Description de projet – DP 2 Identification du projet – article 2.2 Coût

Id de l'acheteur – Buyer ID QCM034

N° de réf. du client – Client Ref. No. R.102959

N° du dossier – File No. QCM-0-43126 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE C - FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX (suite)

Les éléments suivants feront partie intégrante du processus d'évaluation.

#### 1.2. Honoraires fixes pour les services requis SR7 à SR9 et les services additionnels SA1 et SA3

Les honoraires pour les services requis SR7 à SR9 et les services additionnels SA1 et SA3 seront déterminés selon la formule d'honoraires fixes et ce, conformément aux modalités de la clause R1230D CG5.2. Fixation des honoraires à verser pour les services.

Services	Honoraires fixes	
SR7 Gestion de risques	\$	
SR8 Mise en service de l'installation	\$	
SR9 Estimation et planification des coûts	\$	
SA1 Documents de construction bilingues	\$	
SA3 Modélisation des données de bâtiments	\$	
Montant total des honoraires fixes :	\$	
Montant total des honoraires fixes :	\$	

#### 1.3 Honoraires fondés sur le temps pour les services additionnels SA2 et SA4

Les honoraires pour les services additionnels SA2 et SA4 seront déterminés selon la formule d'honoraires fondés sur le temps, en fonction du nombre d'heures estimatif inscrit aux tableaux 1 et 2 fournis à la page 3 de la présente Annexe et ce, conformément aux modalités de la clause R1230D CG5.2. Fixation des honoraires à verser pour les services.

Services	Honoraires maximum fondés sur le temps
SA2 Service de surveillance accrue sur le chantier (selon Tableau 1)	\$
SA4 Relevés, sondages et percées exploratoires (selon Tableau 2)	\$
Montant total maximum des honoraires fondés sur le temps :	\$

#### 2. RÉPARTITION DES HONORAIRES EN FONCTION DES ÉTAPES DU PROJET

Conformément aux spécifications de la CS7 Paiements pour les services de projets qui utilisent la modélisation de données de bâtiment (MDB ou BIM), le paiement des honoraires pour les services requis SR1 à SR9 et le service additionnel SA3 sera versé jusqu'à concurrence des montants indiqués ci-dessous pour chaque étape du projet :

- Étape 1: Analyse, relevés et évaluation des options : 25% des honoraires totaux de chaque service;
- Étape 2: Réalisation des plans et devis : 50 % des honoraires totaux de chaque service;
- Étape 3: Mise en œuvre du projet : 25 % des honoraires totaux de chaque service.

N° de réf. du client – Client Ref. No. R.102959

N° du dossier – File No. QCM-0-43126 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE C - FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX (suite)

Les éléments suivants feront partie intégrante du processus d'évaluation.

## TABLEAU 1 – HONORAIRES FONDÉS SUR LE TEMPS POUR LE SERVICE ADDITIONNEL SA2 Service de surveillance accrue sur le chantier

Catégorie de personnel *	Nbre d'heures estimatif (A)	Taux horaire** (B)	Prix estimatif (A x B)
Architecture – Surveillant de chantier senior principal	1 200 heures	\$ / h	\$
Génie structure – pers. intermédiaire	750 heures	\$ / h	\$
Génie électrique – pers. intermédiaire	250 heures	\$ / h	\$
Génie mécanique – pers. intermédiaire	150 heures	\$ / h	\$
Maximum des honoraires fondés sur le temps pour le service additionnel SA2 Service de surveillance accrue sur le chantier : (Reporter ce montant à l'article 1.3 à la page 2 de la de la présente annexe)			\$

## TABLEAU 2 – HONORAIRES FONDÉS SUR LE TEMPS POUR LE SERVICE ADDITIONNEL SA4 Relevés, sondages, percées exploratoires

Catégorie de personnel *	Nbre d'heures estimatif (A)	Taux horaire** (B)	Prix estimatif (A x B)
Architecture – pers. senior	75 heures	\$ / h	\$
Architecture – pers. intermédiaire	225 heures	\$ / h	\$
Architecture – pers. junior	125 heures	\$ / h	
Génie structure – pers. senior	75 heures	\$ / h	\$
Génie structure – pers. intermédiaire	175 heures	\$ / h	\$
Génie électrique – pers. intermédiaire	125 heures	\$ / h	\$
Génie mécanique – pers. intermédiaire	75 heures	\$ / h	\$
Maximum des honoraires fondés sur le temps pour le service additionnel SA4 Relevés, sondages, percées exploratoires : (Reporter ce montant à l'article 1.3 à la page 2 de la de la présente annexe)			\$

<sup>\*</sup> Catégorie de personnel : Personnel junior : jusqu'à 5 ans d'expérience / Personnel intermédiaire : de 5 à 9 ans d'expérience / Personnel senior : 10 ans à 14 ans / Personnel senior principal : 15 ans et plus

<sup>\*\*</sup> Taux horaire tout compris et englobe les heures normales de travail et toutes les autres heures de travail par quarts requises.

N° de la modif – Amd. No. 003 Id de l'acheteur – Buyer ID QCM034

N° de réf. du client – Client Ref. No. R.102959

N° du dossier – File No. QCM-0-43126 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE C - FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX (suite)

Les éléments suivants feront partie intégrante du processus d'évaluation

## MONTANT TOTAL DES HONORAIRES PROPOSÉS POUR LES SERVICES REQUIS ET LES SERVICES ADDITIONNELS POUR TOUTES LES ÉTAPES DU PROJET

Montant total des honoraires à pourcentage pour les services requis SR1 à SR6	r.
Tel qu'inscrit à l'article 1.1 de la présente annexe	
Montant total des honoraires fixes pour les services requis SR7 à SR9 et les services additionnels SA1 et SA3	
Tel qu'inscrit à l'article 1.2 de la présente annexe	\$
Montant total maximum des honoraires fondés sur le temps pour les services additionnels SA2 et SA4	
Tel qu'inscrit à l'article 1.3 de la présente annexe	\$
Montant total maximum des honoraires proposés:	\$

N° de réf. du client – Client Ref. No. R.102959

N° du dossier – File No. QCM-0-43126 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### ANNEXE C - FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX (suite)

Les éléments suivants NE feront PAS partie intégrante du processus d'évaluation.

#### 3. DÉBOURS ADDITIONNELS (NON PRÉVUS À L'ÉNONCÉ DE PROJET)

Au prix coûtant sans majoration ni profit, appuyés de factures/reçus – voir la clause R1230D (2018-06-21), CG 5 – Modalités de paiement – Services d'architecture et/ou de génie, article CG 5.12 Débours.

Les débours mentionnés ci-après sont seulement ceux qui ne sont pas inclus dans l'énoncé de projet. Tous les débours qui ne sont pas énumérés ci-dessous doivent être inclus dans les honoraires fixes des SR et SA précédemment.

	Débours	Montant
_	Travaux de maçonnerie liés aux sondages et percées exploratoires	60 000 \$
_	Location d'équipement ou machinerie (avec opérateur) pour relevés divers	25 000 \$
_	Inspection télévisuelle des réseaux	10 000 \$
_	Numérisation de bâtiments par balayage 3D	100 000 \$
_	Services d'un arpenteur géomètre	15 000 \$
_	Services d'un archéologue	80 000 \$
-	Laboratoire en gestion environnementale (hygiène industrielle et sols contaminés)	20 000 \$
_	Laboratoire en gestion de la qualité des matériaux	20 000 \$
_	Autres débours	20 000 \$

Montant total maximum des débours : 350 000 \$

#### 4. HONORAIRES ADDITIONNELS (NON PRÉVUS À L'ÉNONCÉ DE PROJET)

Les taux utilisés pour ce service additionnel seront les taux présentés par l'expert-conseil à l'Annexe C - Services requis – honoraires fondés sur le temps – Étape 3 (SA4). Si les ressources requises ne sont pas énumérées dans SA4, l'Expert-conseil devra soumettre les ressources requises pour réaliser le travail, en incluant le CV et le taux horaire, pour approbation écrite par le gestionnaire de projets.)

Honoraire pour services additionnels
 50 000 \$

Montant maximum pour les services additionnels : 50 000 \$

#### FIN DU FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX